

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES 2023/2024



REGLEMENTS SPORTIFS

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

CAPITAINES

Article 2.2

Obligation de désigner et d'inscrire un capitaine sur la feuille de marque de chaque rencontre, sans pénalité assortie.

CHARTE D'ENGAGEMENT

Article 2.3.1

Régularisation possible de la situation du joueur via l'envoi de la charte d'engagement signée au Comité Départemental/Territorial et à la Commission Fédérale Juridique – Section Qualifications dans les 48 heures.

DELEGUE DE CLUB

Article 3.6

Précisions apportées relatives aux missions du délégué de club.

Attention : un licencié majeur peut cumuler les fonctions de délégué de club et de délégué fair-play sur une rencontre

EQUIPEMENT DES JOUEURS

Articles 9.1 et 9.3

Modification de la taille des chiffres sur les maillots.

Précisions relatives à l'interdiction du port d'équipement à connotation religieuse ou politique pour les acteurs de la rencontre.

FORFAIT

Article 15

Fin de la comptabilisation des pertes par pénalité dans le décompte des notifications entraînant un forfait général.

Précision apportée selon laquelle, en cas de forfait général, l'équipe immédiatement inférieure ne peut pas accéder à la division supérieure en fin de saison

FRAIS DES OFFICIELS

Article 25

Paiement des frais des officiels par la FFBB puis facturation aux associations recevantes.

COMPETENCE DES COMMISSIONS 5X5

Annexe 1

Ajout d'infractions et mesures relatives aux dispositions ci-dessus.

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NF3

REGLES DE PARTICIPATION

Articles 3 et 3 bis

Harmonisation du nombre minimum de joueuses sur l'ensemble des divisions (hors HN) :
7 joueuses minimum & 12 joueuses maximum

OBLIGATIONS SPORTIVES

Article 6

Donner la possibilité que les équipes U20 puissent remplir les obligations sportives d'un club pour la catégorie seniors (équipe réserve) ou pour la catégorie jeunes.

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NM3

SYSTEME DE L'EPREUVE & NOMBRES D'EQUIPES

Article 1

Poursuite de la réforme de la NM3 en 2023/2024 et 2024/2025.

Passage à 126 équipes réparties en 9 poules de 14 avec le 1^{er} et les 3 meilleurs 2^{ème} qui accèdent aux phases finales

Les équipes classées 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} de chaque poule descendent en championnat régional pour la saison suivante.

REGLES DE PARTICIPATION

Articles 3 et 3 bis

Harmonisation du nombre minimum de joueurs sur l'ensemble des divisions (hors HN) :
7 joueurs minimum & 12 joueurs maximum

OBLIGATIONS SPORTIVES

Article 6

Donner la possibilité que les équipes U20 puissent remplir les obligations sportives d'un club pour la catégorie seniors (équipe réserve) ou pour la catégorie jeunes.

REGLEMENTS GENERAUX

TITRE I – LA FEDERATION

LA FEDERATION

Article 125

Intégration de la nouvelle compétence du Comité Ethique en matière de « Prévention des conflits d'intérêts »

LE FONCTIONNEMENT DES ZONES

Article 134

Suppression des mentions obsolètes.

TITRE IV – LES LICENCIES

APTITUDES MEDICALES

Article 409

Actualisation et réorganisation des aptitudes médicales en application des articles L.231-2 et suivants du code du sport, sur proposition de la COMED pour la délivrance et le renouvellement de la licence.

LES AUTORISATIONS SECONDAIRES

Article 416

Précisions pour l'AST (décision du BF du 24/09/2022) :

« un licencié masculin qui n'aurait pas d'équipe (au sens pratique et non niveau de jeu) masculine dans son club d'origine puisse aller chercher cette pratique (5x5 ou 3x3) dans un autre club à proximité (idem au niveau féminin). »

Précisions pour la délivrance de l'Autorisation Secondaire Performance

Délivrance de l'ASP Poliste, pour permettre aux joueurs qui évoluent en Pôle Espoir de bénéficier d'une ASP Poliste

SE LICENCIER

II. Se licencier

Actualisation et reformulation des dispositions.

SURCLASSEMENTS

Tableau des surclassements

Précision « équivalence » : Les catégories U21 Espoirs LNB correspondent à la catégorie senior.

CUMUL DE RENCONTRES JOUEURS/ARBITRES

Article 429

Modification de la règle en vigueur, permettre :

- 4 rencontres sur 3 jours glissants ;
- 2 comme joueur et 2 comme arbitre ou 1 comme joueur et 3 comme arbitre.

COMPETITIONS NATIONALES

Article 432

Intégration des Coupes de France aux compétitions nationales.

TITRES DE PARTICIPATION

Article 446

Actualisation aptitude médicale.

Création de titres de participation Découverte BaskeTonik et Inclusif.

TITRE V – LES EPREUVES SPORTIVES

LES EPREUVES SPORTIVES

Article 512

Introduction au règlement d'une reconnaissance internationale pour les joueurs médaillés avec une EDF à l'issue d'une compétition Internationales.

Article 513

Actualisation de la numérotation suite à l'insertion de l'article 512 supra et transposition des dispositions liées au dopage et aux paris sportifs au titre VI relatif à l'intégrité des compétitions

TITRE VI – INTEGRITE ET COMPETITIONS

INTEGRITE DES COMPETITIONS SPORTIVES

Articles 601 à 610

- Intégration des nouvelles règles du Code Mondial Antidopage et rédaction de dispositions pour un règlement disciplinaire « dopage » adapté ;
- Transfert des articles 513 Contrôle antidopage et 515 Paris Sportifs ;
- Dans le cadre du plan lutte contre les incivilités, transposition de la Charte du supporter/ Code de bonne conduite pour tous les acteurs du sport (et non plus exclusivement HN) ;
- Insertion d'une disposition avec la création par la FIBA d'un SPOC « Single Point Of Contact for integrity-related matters » ayant notamment pour mission ;
- Sensibilisation à la réglementation en vigueur en matière d'intégrité ;
- Interlocuteur privilégié de la FIBA pour partager toute violation au niveau national.

TITRE VII – LA COMMISSION FEDERALE DE CONTROLE DE GESTION

OBLIGATIONS DES CLUBS DE NM1, LFB ET LF2

Article 711

Disposition tenant à préciser que la présentation d'une situation nette positive n'est pas une condition suffisante pour accéder en LFB/LF2/NM1.

FONDS DE RESERVE

Article 714

Suppression de la notion d'apports avec droit de reprise dans la définition du Fonds de réserve pour les associations.

MESURES ET PENALITES PRONONCEES A L'ENCONTRE DES CLUBS FEDERAUX

Article 732

Introduction d'une mesure de rétrogradation à titre conservatoire prononcée en cours de saison lorsque la continuité d'exploitation d'un club est remise en cause.

TITRE IX – DECISIONS ET MESURES ADMINISTRATIVES

RECOURS GRACIEUX

Articles 920 et 923

Toute personne qui fait l'objet d'une mesure administrative conservatoire prononcée par le Bureau Fédéral devra au préalable, et avant toute saisine des juridictions, former obligatoirement un recours gracieux devant le Bureau Fédéral.

REGLEMENT ADMINISTRATIF

Actualisations, précisions des compétences des Commissions Fédérales.

TITRE X – LES RECOMPENSES FEDERALES

LES RECOMPENSES FEDERALES

Nouvelles récompenses actualisations : lettres de félicitations et médailles de bronze pour les Comités.

TITRE XI – LE HAUT NIVEAU DES CLUBS

AUTORISATIONS A PARTICIPER

Articles 1120 et 1121

Précisions sur la procédure de délivrance des autorisations à participer des joueurs et entraîneurs, et plus particulièrement sur les modalités et délais de transmission des pièces constitutives des dossiers :

- Toute demande d'autorisation à participer doit être adressée à la CHNC 48 heures avant la rencontre (72 heures si jour férié, ou avant le jeudi 20 heures pour les rencontres le dimanche) ;
- Toutes les pièces justificatives devront être transmises aux commissions compétentes (CFQ, CCG, médecin LFB), dans les mêmes délais ;
- Exceptions :
 - o Délai de transmission porté à 96 heures pour la 1^{ère} rencontre officielle de la saison ;
 - o Délai butoir de transmission d'une lettre de sortie fixé à 14 heures la veille de la rencontre.

STATISTIQUES

Article 1124

Précision quant aux obligations générales en matière de statistiques : en début de saison, chaque statisticien engagé par le club (2 au minimum) devra participer au stage de validation ou de revalidation (mise à jour de la pénalité financière en cas de manquement).

CHARTRE DE L'ANIMATION ET DU SUPPORTER

Articles 1126 et 1128

La Charte du supporter est retirée du Titre XI des Règlements Généraux et intégrée au Titre VI – Intégrité des compétitions.

PENALITES FINANCIERES

Annexe 1

Intégration de nouvelles pénalités financières en cas de non-respect d'obligations notifiées par la CHNC :

- Absence de 24 mètres de panneau LED en bord de terrain face caméras TV (obligation ajoutée au Guide Communication Marketing LFB pour la saison 2023/2024) : 5 000 € par rencontre.
- Non-respect du Cahier des charges LFB (nombre minimum de salariés extra-sportifs – RSP LFB à compter de la saison 2023/2024) : 20 000 €.

ANNEXE 1 – CATEGORIES ET CHAMPIONNATS MASCULINS ET FEMININS

CATEGORIES ET CHAMPIONNATS MASCULINS ET FEMININS

Mise à jour des catégories d'âge pour la saison 2023/2024

ANNEXE 2 – CATEGORIES D'AGE COMMUNES AUX LICENCIES MASCULINS ET FEMININS

CATEGORIES D'AGE

Mise à jour des catégories d'âge pour la saison 2023/2024

ANNEXE 4 – ELEMENTS DEMANDES DE LICENCES

ELEMENTS DE DEMANDES DE LICENCE

Précisions apportées sur les éléments de demandes de licence (photographies, changement de nom, certificat médical).

REGLEMENT SALLES ET TERRAINS

MODIFICATIONS DU REGLEMENT SALLES ET TERRAINS

Suppression de la ligne à 6,25 m et modifications de formes (exemple actualisation dénomination des compétitions LNB 1^{ère} et 2^{ème} division masculine professionnelle).
Simplification insertion d'un tableau des équipements de basketball en fonction du type de classement fédéral.

STATUT DU TECHNICIEN

MODIFICATIONS DU STATUT DU TECHNICIEN

Assimilation des termes « entraîneur adjoint » et « entraîneur assistant ».

ADAPTATIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE LA LNB

Précisions sur le second entraîneur adjoint de l'équipe professionnelle et sur les entraîneurs du centre de formation.

FORMATION CONTINUE

Précisions du texte.

CONGE DE PATERNITE

Renvoi aux cas de remplacements temporaires.

PENALITES

Introduction d'une pénalité pour absence ou non-conformité du second entraîneur adjoint en 1^{ère} division masculine professionnelle.

REGLEMENT MEDICAL

APTITUDES MEDICALES

Articles 6 et 7

Actualisation et réorganisation des aptitudes médicales en application des articles L.231-2 et suivants du code du sport, sur proposition de la COMED pour la délivrance et le renouvellement de la licence.

Et précisions/recommandations de la COMED.

SURCLASSEMENTS

Article 9

Précision « équivalence » après le tableau des surclassements : « Les catégories U21 Espoirs LNB correspondent à la catégorie senior »

CUMUL DE RENCONTRES JOUEURS/ARBITRES

Article 11

Modification de la règle en vigueur, permettre :

- 4 rencontres sur 3 jours glissants ;
- 2 comme joueur et 2 comme arbitre ou 1 comme joueur et 3 comme arbitre.

SURVEILLANCE MEDICALE DES ARBITRES

Article 12

Actualisation de la disposition relative à la surveillance médicale des arbitres.

DOPAGE ET INTEGRITE DES COMPETITIONS SPORTIVES

Article 15

Veiller au respect des dispositions en matière de lutte contre le dopage et intégrité des compétitions sportives.

SURVEILLANCE MEDICALE DES COMPETITIONS

Article 22

Actualisation de la terminologie

QUESTIONNAIRE DE SANTE MINEUR

Annexe 2

Insertion du questionnaire de santé mineur – conformément aux articles L. 231-2-1 et Annexe II-23 (art. A. 231-3) du code du sport.

CHARTRE ETHIQUE

PREAMBULE

Actualisation de la Charte Éthique en application de la Loi du 2 mars 2022 et de la mise à jour de la Charte Éthique et déontologie du sport français du CNOSF.

LE COMITE ETHIQUE

Actualisation de la Charte Éthique en application de la Loi du 2 mars 2022 et de la mise à jour de la Charte Éthique et déontologie du sport français du CNOSF :

- Ancien Titre III déplacé en Titre I ;
- Actualisation en application des dernières dispositions légales ;
- Rôle en matière de prévention et de traitement des conflits d'intérêts (compétence en matière de DIP) ;

- Renforcement de l'indépendance et compétence du Comité Éthique ;
- Les décisions prononcées par le Comité Éthique.

ETHIQUE ET DEONTOLOGIE LES PRINCIPES APPLICABLES AUX ACTEURS DU BASKET BALL

Actualisation de la Charte Éthique en application de la Loi du 2 mars 2022 et de la mise à jour de la Charte Éthique et déontologie du sport français du CNOSF :

- Ancien Titre I déplacé en Titre II ;
- Actualisation en application des dernières dispositions légales ;
- Renforcement des principes applicable de la charte Éthique à tous types de violence.

TRAITEMENT ET PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

Création d'un nouveau titre IV en matière de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

Actualisation de la référence aux annexes : charte du supporter.